



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Manque structurel de moyens en psychiatrie et en pédopsychiatrie

Question écrite n° 16550

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le manque structurel de moyens en psychiatrie et en pédopsychiatrie notamment dans les territoires ruraux et semi-ruraux. En dépit des engagements pris tels la feuille de route santé mentale dès 2018, le dispositif MonSoutienPsy, lancé en 2022, les renforts des centres médico-psychologiques, ou encore les appels à projets territoriaux, les constats de terrain demeurent alarmants. La France ne compte que 600 pédopsychiatres en exercice pour 10 millions d'enfants, tandis que les prescriptions d'antidépresseurs chez les 6-17 ans ont progressé de plus de 60 % ces dernières années, signe d'une prise en charge médicamenteuse qui se substitue à un suivi psychiatrique adapté, faute de personnel. Il convient de pointer l'écart persistant entre annonces et réalité. Trois fragilités majeures demeurent. Tout d'abord, une pénurie critique de psychiatres, amplifiée dans les petits établissements par le poids administratif croissant. Ensuite, une hausse alarmante des troubles chez les 16-18 ans, sans réponses suffisantes notamment dans les centres médico-psychologiques. Enfin, un transfert de charges contraint vers le groupement hospitalier de territoire (GHT), dont les solutions palliatives (flux unique d'urgences psychiatriques, un infirmier spécialisé par site) restent en deçà des besoins. Il lui demande donc quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement et avec quel calendrier pour renforcer l'attractivité de la psychiatrie, garantir une offre de pédopsychiatrie accessible dans les zones sous-dotées et assurer un financement pérenne des dispositifs d'« aller vers » en santé mentale.

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Bouloux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16550

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5900